

Forum de la table de concertation régionale du Lac Saint-Pierre

29 mai 2015

Le monde municipal

- Le monde municipal a fait des progrès importants dans les dernières années en ce qui concerne la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion des affaires municipales. La conformité aux lois et règlements, comme dans le cas de la gestion du parc de fosses septiques, a connu de façon générale une amélioration marquée.



- La relation entre le monde municipal et les usages du littoral (et par extension des zones inondables) est un enjeu d'aménagement du territoire.
- Les activités des municipalités en cette matière sont encadrées par plusieurs lois :
 - La *Loi sur la qualité de l'environnement*, notamment les articles 22 et 32, encadrent le développement des réseaux d'infrastructures et des quartiers résidentiels dans des milieux protégés comme les zones inondables.
 - La loi sur les compétences municipales énonce la compétence générale des municipalités en matière d'environnement et encadre la gestion de l'écoulement des eaux de surface
 - La loi sur l'aménagement et l'urbanisme encadre l'aménagement du territoire. Les outils règlementaires urbanistiques comme le schéma d'aménagement, le plan d'urbanisme et le règlement de zonage encadrent une panoplie d'activités et d'enjeux environnementaux, comme par exemple la gestion des bandes de protection riveraines, la gestion des talus à risque de glissement de terrain et la gestion des zones inondables.
- Des enjeux de gouvernance comme la spécialisation du personnel et le financement des interventions peuvent être problématiques dans certaines municipalités.

Enjeux communs



- La protection des rives, du littoral et des plaines inondables n'est pas seulement un enjeu dans les municipalités riveraines, puisque toutes les municipalités ont des cours d'eau sur leur territoire. L'application de la Politique dans les milieux bâtis est un défi de tous les jours. La lourdeur administrative entourant l'entretien des cours d'eau (stabilisations, autorisations, procédure « simplifiée » en milieu agricole, etc) impose aussi un lourd fardeau aux municipalités.

Enjeux communs

- La *stratégie pancanadienne pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales* oblige désormais la mise au normes de nombreux ouvrages de surverses pour toute extension de réseau pouvant augmenter la fréquence des surverses. Ces ouvrages, mis en place par la Société québécoise d'assainissement des eaux, ont été conçus de manière telle que les surverses sont souvent inévitables. La mise en œuvre de la Stratégie pancanadienne, dont l'objectif est louable, est d'une portée collective et nécessite la mise en place de moyens colossaux.



Particularité du milieu rural

- La gestion des zones inondables et des possibilités de consolidation du milieu bâti dans ces zones est un enjeu important pour plusieurs municipalités riveraines. L'attrait des vues sur le fleuve de même que l'éloignement des grands centres est porteur d'un potentiel de développement important à l'échelle d'une petite municipalité, mais sans pour autant justifier le déploiement d'un service d'égout. La possibilité de consolider le développement de rues existantes sur un seul service en zone inondable pourrait apporter beaucoup aux petites municipalités riveraines.

Particularités du milieu urbain

- En milieu urbain (donc desservi par un réseau d'aqueduc et d'égout), la pression de villégiature et la gestion de ce type d'usage (récréation, accès, vue, etc) est également un grand défi. La gestion des différentes nuisances (bruits, odeurs lors des étiages, etc) est également difficile à gérer et nécessite beaucoup d'interventions avec les citoyens.
- La présence d'infrastructures lourdes en rive et dans le littoral (industrie, ports, etc) est peu compatible avec la conservation des milieux naturels mais tout de même nécessaire au fonctionnement des villes.



En conclusion

- Dans les dernières années, le monde municipal a montré sa capacité d'adaptation en intégrant des enjeux nouveaux comme la conservation des milieux naturels et de la biodiversité ou l'approche de gestion de l'eau par bassin versant, au-delà de la gestion des diverses contraintes imposée par le régime légal québécois;
- La gestion des zones inondable et du littoral est un défi de tous les jours pour le monde municipal au niveau, notamment, de l'application des lois et règlements;
- Également, la collaboration entre le monde municipal et les organismes du milieu, comme les ZIP et les OBV, est importante et en constante amélioration.

